

# Athlétisme Hivernal

---



## Fiche Sport N° 3

Mise à jour :

DN : 11 septembre 2014

SR : 29 septembre 2014

**Directives réglementaires Nationales**

**et**

**Directives spécifiques Régionales**

# Sommaire

---

Introduction	<b>Page 3</b>
I. <b>Compétition</b>	<b>Page 4</b>
Sections Sportives	<b>Page 4</b>
Championnats de France UNSS Équipes d'Établissement et Excellence Athlétisme Hivernal Collèges et Lycées	<b>Page 5</b>
Précisions Académiques Championnat	<b>Page 8</b>
II. <b>Responsabilisation</b>	<b>Page 9</b>
III. <b>Innovation</b>	<b>Page 13</b>
IV. <b>Formation</b>	<b>Page 14</b>
<b>Les Membres de la Commission Mixte Nationale</b>	<b>Page 15</b>
Les Personnes Ressources de l'Académie de Nantes	<b>Page 15</b>
<b>Annexes 1 à 4 – Equipes non autorisées à participer aux Championnats</b>	<b>Page 16</b>

# Introduction

---

La fiche sport Athlétisme Hivernal a pour objectif de préciser à travers les quatre piliers de l'UNSS (compétitions, responsabilisation, innovation et formation) les directives réglementaires et les moyens de développement liés à l'activité.

La réglementation du sport se réfère à la fois au Règlement Fédéral UNSS et à la fiche sport.

Si la fiche sport donne un cadre précis à destination des championnats académiques et de France, elle offre par ailleurs des pistes de développement et une grande souplesse d'organisation de l'activité au sein de chaque AS et des phases départementales et académiques (en lien avec les services UNSS). Elle permet d'intégrer dans la vie des AS et dans le déroulement des championnats les axes prioritaires de l'UNSS.

Valable sur l'année scolaire 2014 - 2015, elle pourra être mise à jour au cours de cette période.

# Compétition

---

Une grande souplesse d'organisation des phases départementales et académiques est laissée aux services UNSS. Des éléments en lien avec les axes thématiques prioritaires de l'UNSS sont intégrés à cette organisation.

## Calendrier

Se référer au Fichier « Calendrier des Championnats CA – IA – CF », régulièrement mis à jour sur le site ([rubrique Région](#)).

## Catégories d'âge 2015

Benjamins	nés en 2002, 2003 et 2004
Minimes	nés en 2000 et 2001
Cadets	nés en 1998 et 1999
Juniors	nés en 1996 et 1997
Seniors	nés en 1995 et avant

## Sections Sportives

44	Col	Jules Verne	Le Pouliguen	athlétisme	mixte
44	Col	Stendhal	Nantes	athlétisme	mixte
44	Lyc	La Colinière	Nantes	athlétisme	mixte
49	Col	Jean Rostand	Trélazé	athlétisme	mixte
49	LP	Narcé	Brain sur l'Authion	athlétisme	mixte
53	Col	Jules Renard	Laval	athlétisme	mixte
72	Col	Henri Lefevre	Arnage	athlétisme	mixte

# Championnats de France UNSS Équipes d'Établissement et Excellence Athlétisme Hivernal Collèges et Lycées

## Conditions de participation

Les Championnats par Équipe d'Établissement sont ouverts à toutes les équipes d'association sportive sauf :

- Les équipes étant classées les **2 années précédentes** dans les 4 premières lors des championnats de France UNSS par Équipe d'Établissement d'Athlétisme Hivernal dans le même challenge (collège ou lycée)<sup>1</sup>,
- Les équipes étant classées dans les 4 premières lors des championnats de France UNSS **Excellence** d'Athlétisme Hivernal l'année précédente, dans le même challenge (collège ou lycée),
- Les équipes comportant **UN** élève inscrit sur la liste des Sections Sportives Scolaires, des Pôles Espoir, des Pôles France ou sur une liste fédérale fournie à l'UNSS par la FFA, **UN** élève appartenant à des Centres de formation ou de préformation et sur les listes de Haut Niveau du Ministère des Sports (Haut Niveau, Jeunes, Espoir).

	COLLÈGES	LYCÉES
LICENCIÉS AUTORISÉS	Minimes Cadets	Minimes Cadets Juniors Seniors
COMPOSITION DES ÉQUIPES	4 à 5 compétiteurs dans 1 Challenge Mixité autorisée	
JEUNE OFFICIEL	<b>1 Jeune Officiel par académie qualifiée (Cf. Page 11)</b> Niveau académique minimum (pastille jaune) Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être compétiteur En cas d'absence, l'association sportive ou les associations sportives concernées ne pourront participer au championnat de France	
RÈGLEMENT	Règlement UNSS (Voir Brochure UNSS)	
FORMULE DE COMPÉTITION	4 Challenges sont organisés - Vitesse - Haies - Sauts - Lancers L'épreuve se déroule suivant le principe d'un championnat d'athlétisme	

<sup>1</sup> Si ces équipes ne sont pas classées dans les 4 premières lors des championnats excellence, elles pourront à nouveau s'inscrire en championnat équipe établissement l'année n+1

	<b>COLLÈGES</b>	<b>LYCÉES</b>
MODALITÉS DE QUALIFICATION (ÉTABLISSEMENT ET EXCELLENCE)	<p>- <b>Challenges Vitesse et Haies</b>  Collèges : 20 meilleures équipes championnes d'Académie Equipes d'Etablissement  + 10 meilleurs totaux (toutes AS confondues)</p> <p>Lycées : 20 meilleures équipes championnes d'Académie Equipes d'Etablissement  + 10 meilleurs totaux (toutes AS confondues)</p> <p>- <b>Challenge Sauts</b>  Collèges : 20 meilleures équipes championnes d'Académie Equipes d'Etablissement  + 13 meilleurs totaux (toutes AS confondues)</p> <p>Lycées : 20 meilleures équipes championnes d'Académie Equipes d'Etablissement  + 13 meilleurs totaux (toutes AS confondues)</p> <p>- <b>Challenge Poids</b>  Collèges : 12 meilleures équipes championnes d'Académie Equipes d'Etablissement  + 8 meilleurs totaux (toutes AS confondues)</p> <p>Lycées : 12 meilleures équipes championnes d'Académie Equipe d'Etablissement  + 8 meilleurs totaux (toutes AS confondues)</p>	
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France par Équipe d'Etablissement Collèges Challenge Vitesse Champion de France par Équipe d'Etablissement Collèges Challenge Haies Champion de France par Équipe d'Etablissement Collèges Challenge Sauts Champion de France par Équipe d'Etablissement Collèges Challenge Poids	Champion de France par Équipe d'Etablissement Lycées Challenge Vitesse Champion de France par Équipe d'Etablissement Lycées Challenge Haies Champion de France par Équipe d'Etablissement Lycées Challenge Sauts Champion de France par Équipe d'Etablissement Lycées Challenge Poids
	Champion de France Excellence Collèges Challenge Vitesse Champion de France Excellence Collèges Challenge Haies Champion de France Excellence Collèges Challenge Sauts Champion de France Excellence Collèges Challenge Poids	Champion de France Excellence Lycées Challenge Vitesse Champion de France Excellence Lycées Challenge Haies Champion de France Excellence Lycées Challenge Sauts Champion de France Excellence Lycées Challenge Poids

## Précisions Réglementaires

- La qualification pour les Championnats de France ne peut se faire qu'à l'issue de l'organisation d'un championnat d'Académie (ou d'une organisation UNSS départementale ou inter-académique).
- Le Championnat de France est ouvert à toutes les équipes d'établissement ou de sections sportives scolaires.
- Au Championnat de France, une Association Sportive ne peut qualifier qu'une seule équipe par challenge, mais peut être présente sur plusieurs challenges différents.
- Le total obtenu par l'équipe est l'addition des points réalisés par les 4 meilleurs athlètes.
- Chaque athlète peut participer à 2 challenges maximum, y compris aux 2 challenges courses (vitesse et haies).
- Il ne peut participer qu'à une seule épreuve dans le challenge Sauts (1 seul saut autorisé).
- Chaque athlète participe aux épreuves correspondant à sa catégorie d'âge. Les épreuves sont cotées en tenant compte des tables propres à chaque catégorie (y compris pour les Seniors 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> années).
- En cas d'égalité les équipes seront départagées à la meilleure 4<sup>ème</sup> cote, puis 3<sup>ème</sup>, 2<sup>ème</sup> etc...
- Une académie ne pourra avoir plus de 3 équipes retenues par challenge.
- Au championnat de France et uniquement à ce stade, un podium récompensera les challenges des équipes « excellence », pour chaque niveau, et ce quelle que soit la place au classement général.

## Saisie en ligne des Sections Sportives Scolaires<sup>2</sup>

Chaque Service Régional fournira à la Direction Nationale la liste de ses Sections Sportives Scolaires avec leurs effectifs.

La saisie des élèves inscrits dans ces Sections sera à la charge des responsables des Sections lors de la prise de licence, **qui devront inscrire TOUS les élèves de la liste officielle déposée au Rectorat.**

Date butoir :

**15 novembre 2014**

À cette date, un listing de tous les élèves inscrits dans les Sections Sportives Scolaires sera réalisé, vérifié par la Direction Nationale et transmis à tous les services.

## Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

Un modèle de fichier Intranet vous parviendra ultérieurement, il sera à retourner à la direction nationale à la **date limite fixée au 8 janvier 2015 à 12 H. 00 horaire impératif.**

Les demandes de repêchages devront figurer sur le fichier de remontées des résultats et seront ensuite validées par le document du Règlement Fédéral UNSS.

---

<sup>2</sup> Faute de saisie des élèves ou en cas de saisie partielle de la liste rectorale à la date indiquée, TOUS les élèves de l'Association Sportive seront considérés comme appartenant à la Section Sportive Scolaire et donc interdits de participation aux Championnats d'Athlétisme par Équipe d'Établissement dans la catégorie concernée

## Précisions Académiques Championnat Athlétisme Hivernal

Jeune officiel	<p>Au niveau Académique : <b>2 jeunes officiels pour 12 élèves et plus engagés Certification JO</b></p> <p>Pour prétendre à une certification académique deux exigences :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• QCM théorique</li><li>• Fiche pratique (terrains)</li></ul> <p>Les enseignants accompagnateurs seront sollicités pour le jury</p>
Formule de compétition académique	<p><u>4 challenges de spécialités</u> : vitesse, haies, sauts, poids.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Un athlète peut participer à deux challenges maximum.</li><li>- Classement par addition des points des 4 meilleures performances</li><li>- <b>En course</b> : chaque concurrent aura deux essais. La meilleure performance sera retenue pour le classement. Participation obligatoire de tous les concurrents aux 2 tours en course (sauf cas de blessure)</li><li>- <b>En concours</b> : 4 essais en lancers de poids, longueur et triple saut. Concours normal en perche et hauteur.</li><li>- Cette année vitesse et haies 60m en Cadets Juniors Seniorset 50m en Minimes</li><li>- En fonction du nombre d'inscrits nous pourrons limiter le nombre de challenge à 2 dans chaque catégories par établissement (2 courses, 2 sauts...) soit 10 élèves/Challenge.</li></ul>

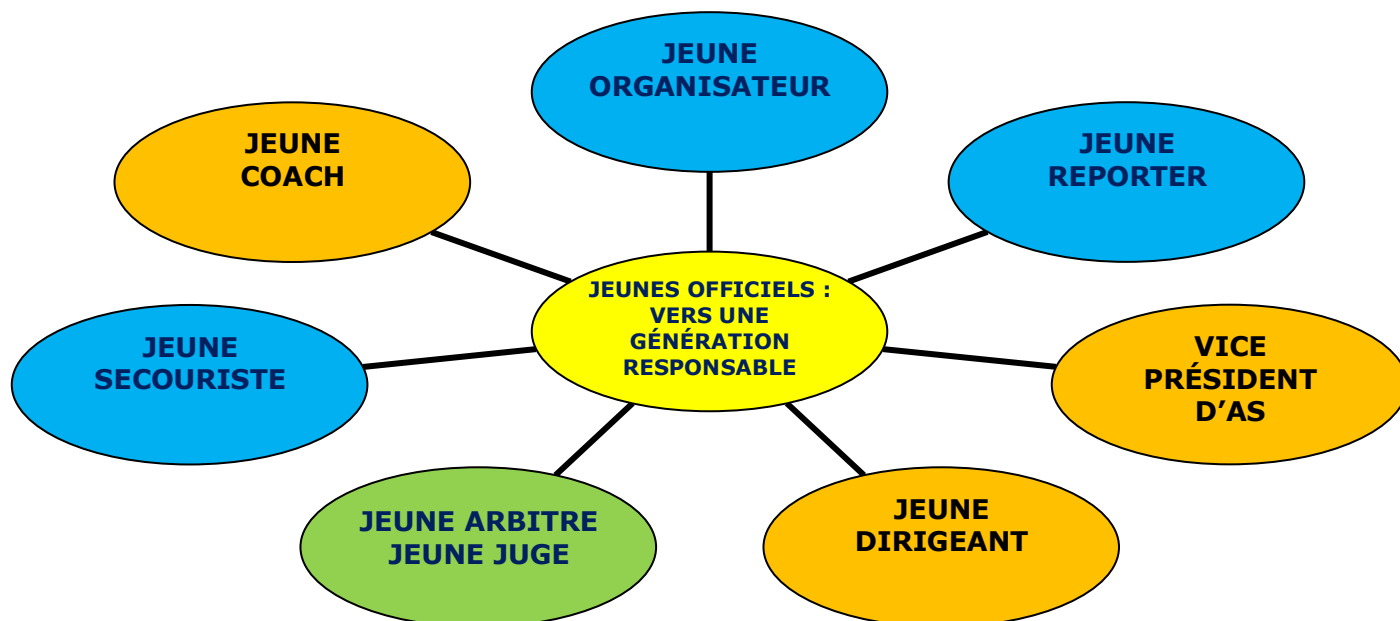


# Responsabilisation

---

La circulaire n° 2010-125 du 18 août 2010 relative au sport scolaire incite à valoriser le Jeune Officiel par la remise d'un diplôme quel que soit sa mission. Cette fonction contribue non seulement au développement de sa personne par les différentes responsabilités qu'il occupe, mais lui permet aussi d'acquérir des connaissances et des compétences valorisées au sein de l'UNSS.

L'UNSS au travers de ces différentes compétitions et formation à la capacité de proposer aux jeunes licenciés de s'impliquer dans différents rôles :



## 1. Le Jeune arbitre/juge

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir officier au sein des rencontres sportives, de s'engager dans la vie associative et ce, dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire. Chaque activité possède un livret JO spécifique à l'activité et disponible sur le site national de l'UNSS. Il permet de proposer à l'élève et à l'enseignant les contenus à acquérir à chaque niveau de certification.

La formation des Jeunes Officiels doit être liée à la pratique.

Les meilleurs Jeunes Officiels académiques ont la possibilité d'aller officier sur un championnat de France si :

- le nombre de JO est insuffisant (pool local et équipe) pour le déroulement du CF,
- le nombre est défini par les membres de la CMN,
- les JO doivent être inscrits par les services régionaux auprès de la Direction Nationale à la date butoir des remontées des qualifiés académiques du sport concerné,
- les organisateurs des championnats de France doivent faire remonter auprès du DNA en charge de l'activité la fiche récapitulative des meilleurs JO hors académie (fiche n°51 JO).

La circulaire n°2012-093 du 08 juin 2012 précise que « les jeunes officiels certifiés au niveau national ou international... peuvent valider un enseignement facultatif ponctuel à l'identique des sportifs de haut niveau. Les listes des candidats concernés sont proposées par les fédérations sportives scolaires ».

En conséquence :

- l'évaluation rend compte des compétences acquises du jeune officiel aux différents niveaux de certification (départemental, académique, nationale, internationale). Cela suppose la mise en place d'une cohérence et d'une progression dans la formation,
- pour prétendre aux 16 points de l'enseignement facultatif ponctuel, le jeune doit avoir officié et obtenu sa certification durant sa « scolarité en classe de seconde ou première de lycée d'enseignement général et technologique » à l'occasion d'un championnat de France UNSS (*circulaire n° 2013-131 du 28-8-2013*),
- la validation d'un niveau national du Jeune Officiel doit au minimum correspondre au niveau 5 de compétence exigé dans le cadre de l'enseignement facultatif au baccalauréat EPS. Une fiche d'évaluation harmonise l'ensemble des activités sportives. Une moyenne de 14/20 (théorie et pratique) permet d'acquérir la certification nationale sur un championnat de France.

Cette formation est assurée au sein de chaque AS. Un livret spécifique par activité est dédié à cette formation. Il est téléchargeable sur le site [www.unss.org](http://www.unss.org)

## **2. Les autres rôles de jeunes officiels (cf. dossier intitulé *Jeunes officiels vers une génération responsable 2014-2016*)**

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir s'impliquer dans différents rôles (jeune organisateur, jeune dirigeant etc...) au sein de son Association Sportive (AS) et dans le cadre de l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire). Toute vie associative nécessite une organisation. Chaque licencié doit pouvoir trouver sa place comme bénévole de l'AS en fonction de ses motivations et de ses compétences.

Ils peuvent être certifiés du niveau départemental au niveau national. Les jeunes dirigeants, les jeunes organisateurs, les jeunes reporters et les jeunes secouristes peuvent obtenir une certification du niveau départemental au niveau national en référence à l'activité « multi activités ».

En revanche le jeune coach peut obtenir une certification en référence à l'activité pour laquelle il intervient.

Les vice-présidents d'AS élèves sont élus durant l'assemblée générale.

En aucun cas les certifications nationales de ces différents rôles ne permettent une inscription à l'option facultative EPS au bac EPS.

### Inscription des meilleurs Jeunes Officiels académiques

Chaque Directeur Régional saisira les meilleurs Jeunes Officiels de son académie pour les Championnats par Équipe d'Établissement.

Un par catégorie et par catégorie d'âge pour chaque académie.

Seules les propositions supplémentaires doivent recevoir l'aval de la Direction Nationale.

Pour les Championnats Excellence, selon les dates d'organisation un appel particulier sera effectué par la Direction Nationale UNSS.

# CF ATHLETISME HIVERNAL 2015

## Quotas & Spécialités des Jeunes Officiels par Académie

---

13 académies doivent fournir 1 JO soit en SAUTS soit en LANCERS

12 académies doivent fournir 1 JO soit STARTER soit COURSES soit CHONOMETREUR.

L'académie organisatrice fournit le complément nécessaire.

<b>CF UNSS 2015 ►</b>	<b>CF Hivernal à CLERMONT FERRAND</b>
<b>Règles ►</b>	<b>1 JO par académie</b> formé et certifié niveau académique en :
<b>Service Régional ▼</b>	<b>Spécialité du JO</b>
AIX/MARSEILLE	<b>Sauts ou Lancers</b>
AMIENS	<b>Sauts ou Lancers</b>
BESANÇON	Starter ou Courses ou Chrono
<b>BORDEAUX</b>	Sauts ou Lancers
CAEN	<b>Starter ou Courses ou Chrono</b>
CLERMONT-FERRAND	<b>Organisateur<sup>3</sup></b>
CORSE	<b>Starter ou Courses ou Chrono</b>
CRÉTEIL	<b>Starter ou Courses ou Chrono</b>
DIJON	<b>Starter ou Courses ou Chrono</b>
GRENOBLE	Sauts ou Lancers
LILLE	Sauts ou Lancers
LIMOGES	<b>Starter ou Courses ou Chrono</b>
LYON	<b>Starter ou Courses ou Chrono</b>
MONTPELLIER	Sauts ou Lancers
NANCY/METZ	<b>Starter ou Courses ou Chrono</b>
<b>NANTES</b>	<b>Sauts ou Lancers</b>
NICE	<b>Starter ou Courses ou Chrono</b>
ORLEANS/TOURS	Sauts ou Lancers
PARIS	<b>Starter ou Courses ou Chrono</b>
POITIERS	Sauts ou Lancers
REIMS	Sauts ou Lancers
RENNES	Sauts ou Lancers
ROUEN	Sauts ou Lancers
STRASBOURG	<b>Starter ou Courses ou Chrono</b>
TOULOUSE	Sauts ou Lancers
VERSAILLES	<b>Starter ou Courses ou Chrono</b>

<sup>3</sup> Pour les CF d'Athlétisme Hivernal, les organisateurs doivent former un pool local de **17 à 19** jeunes officiels au minimum répartis comme suit :

**3 à 5** en Courses

**1 à 2** Chronos

**1 à 2** Starter

**7 à 9** en Sauts

**2 à 4** en Lancers

# Innovation

---

## **Nouvelles pratiques**

Outre les compétitions traditionnelles, les formes nouvelles de pratique permettent de nombreuses rencontres, avec des règlements adaptés.

Les expériences locales permettent d'étudier des pratiques innovantes, tenant compte des spécificités locales et des contraintes d'organisation, d'identifier les pratiques intéressantes et de les proposer ensuite au niveau national.

## **Handicap**

Initiatives académiques à lancer durant l'année :

Intégration possible d'un compétiteur en situation de handicap dans un championnat (départemental, académique), table de cotation sur 45.

Commission de réflexion CMN athlétisme / CMN Sport Partagé pour construction des tables de cotation et formules. Informations à faire remonter à la direction nationale UNSS.

## **Santé**

Prévention des conduites à risque dans la pratique de l'activité.

## **Quartiers prioritaires**

Implication dans les organisations des championnats de France.

## **Développement Durable**

La pratique de l'athlétisme entraîne une connaissance des structures mises à disposition où les athlètes évoluent et le respect de celles-ci.

- Cohérence dans les plans de transports des compétiteurs et participants, en mutualisant l'ensemble des solutions de transports et en privilégiant autant que possible la mobilité douce, afin de limiter l'impact sur l'environnement.
- Limitation des déchets sur les compétitions : réduction à la source, réutilisation et recyclage autant que possible.
- 1 gourde par compétiteur.
- Limitation maximale des supports papiers dans les communications et documents administratifs (informations, convocations etc..).

## **International**

Des invitations aux pays limitrophes seront envoyées pour une participation lors des championnats de France.

# Formation

---

En complément du programme « *Vers une génération responsable* » destiné aux Jeunes arbitres, Jeunes organisateurs et Jeunes dirigeants, l'UNSS développe un pôle formation à destination des enseignants d'EPS, animateurs de l'association sportive.

Concernant l'Athlétisme Hivernal :

Les membres de la CMN s'engagent à construire un dossier relatif à une formation nationale, tous les deux ans, d'animateurs d'association sportive qui encadrent l'ATHLÉTISME HIVERNAL ou qui souhaitent la créer. La CMN, en lien avec la fédération, valorisera les stages au niveau départemental et (ou) régional. La direction nationale souhaite que les animateurs ainsi formés et possédant une expérience avancée dans ce sport, puissent devenir des référents au sein de leur département voire de leur académie, les formations en interne via les ligues fédérales étant prépondérantes.

Sur chaque championnat de France, une soirée formation sera réalisée à destination des enseignants présents sur l'événement. À destination des spécialistes, mais aussi des enseignants participant à l'organisation, l'enjeu est de permettre par une relation UNSS-comité/ligue d'athlétisme, la valorisation et la diffusion des bonnes pratiques. Les thématiques et l'organisation de la formation sont du ressort de l'UNSS et du comité et/ou de la ligue FFA.

# Les membres de la Commission Mixte Nationale

---

Directeur adjoint de l'UNSS en charge de l'activité : Christophe LUCZAK

## FFA

Marie-Claire BRUCK

Alain DONIAS

Philippe LEYNIER

Responsable Formation

## UNSS

Valérie POULAIN

Fred MOUTARDE

Gilles BEULAIGNE

Jean-Luc MARTIN

Responsable Jeunes Officiels UNSS

Responsable Jeunes Officiels UNSS

Responsable Jeunes Officiels UNSS

## Délégués techniques UNSS

Didier DONNETTE

Philippe TANCHON

Hélène FALCON

Responsable Communication

# Personnes ressources de l'Académie de Nantes

---

Directeur de l'UNSS Régionale en charge de l'activité : Bruno COLOMBIER

- François MONDAMERT      Clg J. Verne Le Pouliguen (44)
- Jocelyn MOYNE              Clg Milcendeau Challans (85)

# Annexe 1

---

## **Équipes étant classées dans les 4 premières en 2013 et 2014 lors des championnats de France par Équipe d'Établissement non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement<sup>4</sup>**

---

### **Collèges Haies**

---

15234 COL PIERRE MESSMER SARREBOURG

Académie : Nancy-Metz

### **Collèges Vitesse**

---

Néant

### **Collèges Sauts**

---

Néant

### **Collèges Lancers**

---

2439 COL JACQUES PREVERT NOUVION EN PONTHEIU

Académie : Amiens

### **Lycées Haies**

---

26704 LYC ALFRED KASTLER CERGY

Académie : Versailles

### **Lycées Vitesse**

---

26704 LYC ALFRED KASTLER CERGY

Académie : Versailles

### **Lycées Sauts**

---

4267 LYC CAMILLE JULLIAN BORDEAUX

Académie : Bordeaux

### **Lycées Lancers**

---

26704 LYC ALFRED KASTLER CERGY

Académie : Versailles

---

<sup>4</sup> Dans ce cas **AUCUNE** équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement à partir du niveau Académique



## Annexe 2

---

### **Équipes étant classées dans les 4 premières en 2014 des Championnats de France Excellence non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement<sup>5</sup>**

---

#### **Collèges Haies**

---

26659	COL GEORGES BRASSENS PERSAN	Académie : Versailles
08111	COL LA GRANGE AU BOIS SAVIGNY LE TEMPLE	Académie : Créteil
08237	COL CLAUDE MONET BUSSY ST GEORGES	Académie : Créteil
09063	COL PAUL FORT IS SUR TILLE	Académie : Dijon

#### **Collèges Vitesse**

---

08111	COL LA GRANGE AU BOIS SAVIGNY LE TEMPLE	Académie : Créteil
26692	COL SAINT EXUPERY VILLIERS LE BEL	Académie : Versailles
26659	COL GEORGES BRASSENS PERSAN	Académie : Versailles
08237	COL CLAUDE MONET BUSSY ST GEORGES	Académie : Créteil

#### **Collèges Sauts**

---

08111	COL LA GRANGE AU BOIS SAVIGNY LE TEMPLE	Académie : Créteil
12352	COL F.LAGRANGE PIERRE-BUFFIERE	Académie : Limoges
26692	COL SAINT EXUPERY VILLIERS LE BEL	Académie : Versailles
26616	COL LA JUSTICE CERGY	Académie : Versailles

#### **Collèges Lancers**

---

26659	COL GEORGES BRASSENS PERSAN	Académie : Versailles
26616	COL LA JUSTICE CERGY	Académie : Versailles
19506	COL FLORA TRISTAN PARIS	Académie : Paris
13177	COL MARIO MEUNIER MONTBRISON	Académie : Lyon

Lycées page suivante

---

<sup>5</sup> Dans ce cas **AUCUNE** équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement à partir du niveau Académique  
Cette disposition ne concerne pas les Sections Sportives Scolaires

### **Lycées Haies**

---

11571	LYC CESAR BAGGIO LILLE	Académie : Lille
08121	LYC URUGUAY FRANCE AVON	Académie : Créteil
11169	LYC HENRI DARRAS LIEVIN	Académie : Lille
15081	LYC G. DE LA TOUR NANCY	Académie : Nancy-Metz

### **Lycées Vitesse**

---

15308	LYC R. SCHUMAN METZ	Académie : Nancy-Metz
08121	LYC URUGUAY FRANCE AVON	Académie : Créteil
20589	LYC VENISE VERTE NIORT	Académie : Poitiers
04278	LYC VICTOR LOUIS TALENCE	Académie : Bordeaux

### **Lycées Sauts**

---

11169	LYC HENRI DARRAS LIEVIN	Académie : Lille
15308	LYC R. SCHUMAN METZ	Académie : Nancy-Metz
06506	LYC BLAISE PASCAL CLERMONT-FD	Académie : Clermont-Ferrand
11571	LYC CESAR BAGGIO LILLE	Académie : Lille

### **Lycées Lancers**

---

11571	LYC CESAR BAGGIO LILLE	Académie : Lille
20589	LYC VENISE VERTE NIORT	Académie : Poitiers
08144	LYC THIBAUT DE CHAMPAGNE PROVINS	Académie : Créteil
13303	LYC ARMAND VILLEFRANCHE/SAONE	Académie : Lyon

## Annexe 3

---

**Équipes n'ayant pas assisté au Protocole en 2014  
et n'étant pas autorisées à participer en  
Équipes d'Établissement ou en Excellence**

---

NÉANT

**AS ayant fait forfait dans les huit jours  
avant les Championnats de France en 2014 et  
n'étant pas autorisées à participer  
en Équipes d'Établissement ou en Excellence**

---

NÉANT